

Mémoire

Présenté à

la Commission parlementaire des affaires sociales

**Dans le cadre des discussions sur le projet de loi n°124
sur les services de garde éducatifs à l'enfance**

Rédigé par : Cécile Chatelas, parent (CPE la grimace)
Julie Lepage, parent (CPE la grimace)
Céline Plamondon, parent (CPE la grimace)

Introduction :

Ce mémoire a pour objectif de présenter le point de vue de parents à propos des services de garde actuels et des projets de modification de ceux-ci. Il a aussi pour objectif d'exprimer ou de ré-exprimer les attentes de parents face au service de garde que fréquente leur(s) enfant(s).

Plan :

1. Situation actuelle
2. Situation projetée
3. Attentes et commentaires

1. Situation actuelle :

En tant que parents dont les enfants fréquentent ou ont fréquenté un CPE en installation, le fonctionnement, les activités et la qualité de ce service de garde nous satisfait pleinement.

- Les éducatrices et le personnel administratif sont pleinement à l'écoute des besoins des enfants;
- Les enfants sont encadrés par des éducatrices extrêmement compétentes, formées, motivées, impliquées et actives;
- Les parents y sont soutenus dans certaines étapes cruciales ou plus difficiles du développement de leurs enfants;
- Les activités proposées aux enfants sont appropriées à leur âge et leur permettent éveil et découvertes variées;
- L'alimentation est saine et équilibrée;
- La cuisinière est consciente des risques liés aux allergies alimentaires et connaît chaque enfant;
- Pour certains enfants, c'est à la garderie ou avec elle que certains problèmes de croissance, de santé ou de comportement sont identifiés et traités. Ces enfants qui ont besoin d'une aide extérieure à leur famille ont la chance de ne pas être exclus du groupe, de recevoir une aide sans honte mais au contraire avec tout le cœur de ceux qui l'entourent et d'avoir recours à des professionnels. Pour eux comme pour leurs parents, il s'agit d'un énorme avantage que ces « problèmes » soient découverts tôt notamment avant l'âge scolaire;
- Les parents peuvent s'impliquer dans le fonctionnement de la garderie. En tant que membres majoritaires du conseil d'administration (2/3 de parents), ils dirigent le CPE de façon bénévole, en « bons pères et bonnes mères de famille », en étant conscients de la vie du CPE (puisque leurs enfants y sont) et sans penser à dégager des profits pour leur propre intérêt;
- Les parents d'enfants de garderies en milieu familial ont l'assurance de savoir la responsable en service de garde soutenue par le CPE auquel elle est affiliée. Ils

savent que leurs enfants profitent du même programme éducatif qu'en installation. Ils savent que leurs enfants sont en sécurité puisque le service de garde est régulièrement visité par une personne dont le travail est de conseiller, d'écouter, de suggérer de la formation et dans une certaine mesure d'encadrer la responsable. La responsable en milieu familial peut donc recevoir de la formation au même titre que les éducatrices qui oeuvrent en installation.

Bref, les enfants sont heureux d'aller à la garderie et les parents sont satisfaits et confiants qu'ils y sont en sécurité, bien encadrés et que leur développement physique tant qu'intellectuel est suivi avec compétence. Les parents peuvent ainsi assumer leurs responsabilités professionnelles sans remords, étant donné que leur responsabilité parentale d'offrir un milieu sain, sécuritaire, chaleureux **et éducatif** à leurs enfants est satisfaite.

Il est vrai que le réseau n'est pas parfait :

- Les services de garde ne répondent pas aux besoins des travailleurs ayant des horaires atypiques;
- les listes d'attente sont longues et angoissantes;
- le nombre de places encore limité;
- L'offre de places pour les poupons (en milieu urbain) est insuffisante, en général le milieu familial est réticent à offrir ce service étant donné l'espace exigé, les équipements nécessaires et la mobilité du groupe qui est réduite;
- Plusieurs CPE et garderies privées n'offrent aucune place aux enfants (les plus nombreux) à naître en avril, mai et juin puisque les changements de groupe ont lieu à l'automne et que ces enfants deviennent trop vieux en cours d'année et le CPE doit subir un manque à gagner à la pouponnière.

De plus et pour votre gouverne, nous jugeons à propos de relever certaines lacunes soulevées par le Vérificateur général dans le chapitre 4 de son rapport publié en décembre 1999:

« 4.4 Actuellement, le Québec compose avec un réseau en déploiement où varient, au gré des types de services de garde – volet "installation" ou volet "familial" des centres de la petite enfance et des garderies à but lucratif –, la qualification du personnel et les ratios d'éducatrices diplômées. Or, le ministère n'a pas évalué l'impact de ces éléments sur l'atteinte des objectifs de la politique familiale, soit de favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances.

4.29 Pour ce qui est du réseau des services de garde, malgré le déploiement massif en cours, le ministère n'a pas procédé à suffisamment d'analyses quant au développement qu'il mène. C'est ainsi que bon nombre de questions ne sont pas résolues. Par exemple, est-il souhaitable que le réseau, tel que planifié, soit composé de 49 p. cent de places en milieu familial une fois achevé? Quelle est l'incidence sur le développement de l'enfant de la disparité de la formation scolaire entre les éducatrices et les responsables de service de garde en milieu familial? Quelles sont les répercussions des ratios d'éducatrices qualifiées, qui diffèrent entre les CPE et les garderies, sur l'atteinte des objectifs de la politique familiale et sur le développement des enfants? Comment le ministère fera-t-il

pour évaluer la qualité des services et celle du programme éducatif dispensé tant en installation qu'en milieu familial? Le Québec doit-il être doté d'un réseau de services de garde qui réponde à tous les besoins atypiques?

4.63 Notons que le Québec est la province qui affiche les ratios éducatrice/enfants les plus élevés pour tous les groupes d'âge. Or, aucune étude ou analyse n'a été menée pour savoir si une pratique semblable respectait les objectifs de la politique familiale. Les ratios constituent pourtant un élément essentiel à la qualité des services.

4.70 Les services de garde ont pour mission de favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances. En outre, ils doivent accentuer le caractère éducatif de leurs activités en mettant l'accent sur la prévention, sur le dépistage et sur l'intervention précoce auprès des enfants. Cependant, les exigences en matière de qualifications du personnel et le ratio d'éducatrices diplômées varient au gré des divers types de services de garde alors que le ministère est incapable d'en mesurer l'incidence sur l'atteinte des objectifs de la politique familiale.

4.89 Le ministère affirme pourtant, à l'instar de ce qui est énoncé dans le Livre blanc, que la création des CPE permet d'accentuer la prévention, le dépistage et l'intervention précoce auprès des enfants. Or, les spécialistes admettent que l'accueil d'enfants ayant des besoins particuliers représente indéniablement une charge de travail supplémentaire. Quels moyens, financiers ou autres, le ministère a-t-il donnés aux CPE pour assumer pleinement un tel rôle?

4.103 La qualité des services est essentielle pour atteindre les objectifs de la politique familiale et elle représente le principal élément qui oriente les parents dans le choix d'un service de garde. Or, plusieurs facteurs influent directement sur la qualité, notamment l'interaction entre le personnel et les enfants, le programme éducatif, la taille des groupes et la formation des éducatrices. »

Mais faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain, détruire ce réseau qui a fait ses preuves sur de nombreux plans?

2. Situation projetée :

Le projet de loi a une façon bien particulière de répondre aux commentaires émis par le Vérificateur général :

Nous ne sommes pas dupes des effets de ce projet de loi, des nouvelles modalités budgétaires, des exigences de formation réduites :

- Les services de garde en milieu familial seront gérés par des organismes coordonnateurs qui pourront être n'importe quel type d'entreprise (à but lucratif ou non) et ce, avant le 1^{er} avril 2006!
- Les parents n'auront pas de pouvoir dans les bureaux coordonnateurs qui ne sont pas des CPE. Aucun comité de parents n'est prévu. Les parents sont considérés

comme des consommateurs passifs (bénéficiaires) et les enfants de la marchandise;

- Nivellement vers le bas de la qualité : rares seront les CPE qui pourront maintenir les services d'un conseiller pédagogique;
- Le projet de loi et les règles budgétaires menacent l'offre de services à des enfants présentant des besoins particuliers qui ne sont pas subventionnés (gestion alimentaire et surveillance d'enfants présentant des allergies graves), troubles de langage, troubles de comportement;
- Le rôle de conseillère pédagogique auprès du milieu familial n'existera plus;
- Des règles budgétaires rigides qui ne laisseront plus aucune marge de manœuvre pour développer des projets visant à améliorer continuellement les services offerts aux enfants;
- Le budget du milieu familial sera dans les faits coupé de 50 millions \$. Ce qui restera devra servir à faire vivre le même nombre de services en milieu familial et leur bureau coordonnateur;
- Le lien brisé entre le CPE et le milieu familial contribuera à l'isolement du milieu familial, ce qui ne peut être dans l'intérêt des enfants;
- Les coupures cumulatives des trois dernières années et celles annoncées fragilisent le réseau et diminueront l'offre de services en conséquence. De nombreux CPE ainsi que le nôtre, ont du réduire leurs heures d'ouverture au minimum pour faire face aux coupures (10 heures).
- Les parents formeront moins 50 % du conseil d'administration des CPE. Ils ne sont donc plus majoritaires. Pourtant les parents sont les principaux intéressés au bien-être de leurs enfants et de leur développement dans un cadre harmonieux et attentif;
- Avant le projet de loi, 84 % des parents utilisateurs d'un service de garde subventionnés (40 % en CPE, 44 % en milieu familial et 16 % en garderie privée à but lucratif) pouvaient siéger au CA, interagir avec son service de garde et influencer les décisions dans l'intérêt des enfants qui fréquentent les services de garde; avec le projet de loi, ce ne sont maintenant que 40 % des parents qui pourront faire partie d'un CA;
- Le projet de loi révèle un manque de confiance à l'égard des parents qui siègent bénévolement sur les conseils d'administration; le projet de loi prévoit l'ajout de deux membres externes. Quoi? Les parents perdraient leurs facultés en siégeant à un conseil d'administration et privilégieraient d'autres intérêts que celui des enfants et la bonne marche du CPE? N'y a-t-il pas de bassin plus diversifié que celui des parents d'un CPE et des parents du milieu familial qui gravite autour de ce CPE?
- Le projet de loi prévoit que le gouvernement puisse établir le fonctionnement du conseil d'administration et **le contenu de son règlement intérieur**. Pourquoi? La Loi sur les compagnies et le Code civil du Québec encadrent déjà des obligations et des responsabilités d'un conseil d'administration. C'est une insulte!
- L'ouverture de places dans des CPE n'est pas une priorité;
- Les responsabilités professionnelles des parents priment sur l'enfant;

- Les places non utilisées dans les services de garde seront enlevées à ceux-ci (puisque le nombre d'enfants d'âge scolaire qui ne sont pas éligibles à la subvention sont dans les faits assez rares);
- Les directeurs(trices) ainsi que les conseillers(ères) pédagogiques des CPE sont débordés parce que pour compenser les coupures budgétaires, les CPE se sont regroupés par 3 ou 4 pour payer ces 2 postes;
- À très court terme, les petits et moyens CPE disparaissent faute de budget;
- La qualité de l'ensemble des services des milieux de garde subventionnés ne peut que se dégrader;
- Les éducatrices ne seront plus obligées de détenir un DEC pour être considérées comme formées;
- La garde atypique, ni les horaires flexibles ne sont pas prévus par le projet de loi;
- L'universalité de service de garde de qualité n'est plus;
- Est-ce que les CPE pourront continuer à donner des services au-delà des normes? Heures d'ouverture étendues, ratio enfants/éducatrice moins élevé là où le besoin se fait sentir, désinfection systémique, choix d'aliments biologiques en lien avec la ferme, menus équilibrés confectionnés sur place par une cuisinière qualifiée (diététicienne)?
- L'objectif de ce projet de loi est d'économiser 50 millions alors que le gouvernement vient de signer une entente fédérale de **1,1 milliard \$** pour 5 ans sur le financement des garderies. À quoi va servir cet argent?
- Le règlement pour l'application de ce projet de loi, pourra être adopté sans la publication prévue par la Loi sur les règlements, avant le 1^{er} avril 2007.

3. Commentaires

- Le projet de loi ne répond aucunement aux lacunes soulevées par le vérificateur général;
- La ministre dispose d'une enquête « Grandir en qualité » publiée en 2003 qui fait notamment état d'importants écarts dans la qualité des services selon que ceux-ci soient dispensés par les CPE, en milieu familial ou en garderies privées. Cet écart de qualité est favorable aux CPE;
- Pour mieux réduire l'écart entre les différents milieux, la nouvelle loi réduit la teneur éducative, s'attaque à la gouverne des CPE, brise le lien entre les CPE et le milieu familial et accentue l'offre de services en faveur du privé. Quelle réponse!
- Ce projet de loi représente les infatigables manigances de ce gouvernement à vouloir avantager le privé à but lucratif coûte que coûte au détriment du modèle communautaire qui fait la preuve d'une plus grande qualité, d'une satisfaction des parents plus grande;
- Le projet de loi sape l'autonomie des CPE et le désir des parents de s'impliquer par l'ajout de contrôles sans aucun lien avec les problèmes identifiés;
- Les intervenants du milieu n'ont pas été consultés.

En tant que parents et en tant que co-responsables de la société de demain, nous voulons faire savoir que :

- Les services fournis actuellement par les CPE nous satisfont pleinement;
- Nous voulons que ces services se poursuivent et soient étendus afin de permettre à de nombreux autres parents et enfants d'en profiter;
- Nous voulons aussi que les horaires atypiques soient possibles dans les milieux où la demande est là;
- Nous ne voulons pas que nos enfants soient parqués dans des garderies où ils ne seront que gardés;
- Le programme éducatif est merveilleux. Nous voulons qu'il soit maintenu et poursuivi;
- Sans nier la compétence et la chaleur des gardiennes non formées mais d'expérience, nous croyons que la formation que les éducatrices titulaires d'un DEC ont reçue est à reconnaître et à encourager. Cette formation garantit une ouverture et des services de qualité;
- Nous voulons pouvoir avoir confiance en l'encadrement et à la disponibilité que fournira le personnel administratif aux éducatrices ou aux responsables en service de garde;
- Nous ne voulons pas que la qualité des services fournis aux **enfants** dépende des profits que veut dégager le conseil d'administration;
- Les parents et les éducatrices sont les personnes les plus à même de gérer un service de garde éducatif au bénéfice des enfants et des familles;
- Les parents et les éducatrices impliqués dans des conseils d'administration sont bénévoles et donnent de leurs compétences et de leur temps à la saine gestion d'un conseil d'administration. Il faut le reconnaître et le soutenir;
- **Nous voulons que les enfants et leur famille soient le cœur d'une loi sur les services de garde éducatifs;**
- Les enfants sont la société de demain, assurons-leur un début de vie dans cette société, agréable, chaleureux et enrichissant, quelles que soient leurs origines sociales;
- Les années préscolaires sont cruciales pour le développement de l'enfant, il faut les soutenir eux et leur famille;
- Les besoins des entreprises sont importants pour le développement et l'économie d'une société. Les besoins des familles le sont bien plus pour le développement, la cohérence et l'équilibre de cette même société.

Dans une société où on s'alarme de la diminution du nombre de naissances, il est curieux qu'un des rares systèmes soutenant les familles soit mis en danger. Qu'est ce qui est fait pour encourager la population à faire et élever des enfants?

Nous sommes inquiets que l'expérience et les compétences acquises au cours de ces dernières années disparaissent sans laisser de trace.

En résumé, ce projet de loi est inquiétant sur de nombreux plans pour les enfants, les parents et les futurs parents, pour les éducatrices en installation comme en milieu familial, pour tous ceux qui se sont impliqués avec passion dans la construction de ce réseau et pour notre société future.

Où est donc l'équité intergénérationnelle? **Nos enfants sont des citoyens** à part entière. Même si leurs votes ne comptent pas, ils ne méritent pas de devoir supporter une promesse de baisse d'impôts. (Économies de 50 millions et non réinvestissement de la somme de 1,1 milliard). Nous sommes inquiets que les seuls bénéficiaires de ce projet soient quelques entreprises à but lucratif et que les perdants soient en premier lieu les enfants.

Nous vous laissons sur ces paroles prononcées par madame Lise Thibeault, lieutenant gouverneur le 4 juin 2003:

« Le Québec est, à juste titre, extrêmement fier de son long passé démocratique. Ce Parlement a contribué à la naissance et au développement dans le monde de la notion de gouvernement responsable. Il est au coeur de notre vie démocratique. C'est ici que se déroulent les débats qui vont conduire à la définition de la société de demain. C'est également ici que sont représentées et défendues les opinions souvent contradictoires face aux grands enjeux que nous avons à relever. Je compte sur chacun des membres de ce nouveau Parlement pour assumer pleinement l'héritage prestigieux dont ils sont maintenant dépositaires et pour faire en sorte que cette Trente-septième Législature réponde pleinement aux souhaits et aux vœux de nos concitoyens.

Mesdames, messieurs, membres de l'Assemblée nationale, vous avez en main plusieurs des clés qui ouvriront un avenir meilleur pour l'ensemble de nos concitoyens. Je prie la divine providence qu'elle vous inspire, vous éclaire et vous guide afin que cet avenir soit à la mesure de vos espérances et de vos convictions. »

Madame la ministre, le projet de loi ne répond pas aux attentes des enfants et des parents. Nous vous demandons de bien vouloir le réexaminer en lien avec les problématiques réelles, autres que budgétaires.